



Camping de la Pointe à la Perche

Bienvenue au Camping de la Pointe à la Perche

Ce camping de style sauvage est
situé en bord de mer dans un
décor exceptionnel.



Information générale

- ◆ Enregistrement obligatoire à l'accueil touristique situé au 16 rue Tanguay
Tél: 418 539-0243
tourisme@baiejohanbeetz.qc.ca
- ◆ Heure de départ 11 h
- ◆ Heure d'arrivée 14 h
- ◆ Le coût est de 20\$ + taxes par emplacement par nuitée
- ◆ Mode de paiement accepté : carte de débit et carte de crédit
- ◆ Horaire de l'accueil touristique: 9 h 00 à 16 h 30, 7 jours/7

Services

- ◆ Contenants pour poubelle, recyclage et verres situés au quai
- ◆ Vidange pour les véhicules récréatifs disponible sur rendez-vous du lundi au vendredi entre 10 h et 11 h
- ◆ Borne de recharge pour voiture électrique située au 15 rue du Nord
- ◆ Terrain de jeux pour enfants situé près de l'épicerie Les choix de Marguerite
- ◆ Wi-fi disponible à l'épicerie ainsi qu'à l'accueil touristique
- ◆ Point d'eau potable au bout du camping (voir schéma du camping)

Règlements du Camping

- ◆ Enregistrement obligatoire
- ◆ Interdiction de feux d'artifices

Règlements du Camping (suite)

- ◆ Un équipement de camping et un véhicule par terrain
- ◆ Les feux de camps sont permis aux endroits désignés (voir schéma du camping) **s'il n'y a pas d'interdiction émise.**
- ◆ Déposez vos contenants recyclables dans les bacs prévus à cette fin situés près du quai.
- ◆ Déposez les déchets ménagers dans les poubelles situées près du quai. S.V.P ne pas brûler vos déchets et ne pas les laisser dans le rond de feu lors de votre départ.
- ◆ Vitesse maximum de 10 km/h
- ◆ Chiens en laisse en tout temps et besoins ramassés
- ◆ La direction ne se tient pas responsable des dommages causés aux équipements du campeur de façon accidentelle ou par le feu, le vol et le vandalisme.
- ◆ La direction peut modifier ces règlements et en ajouter d'autres sans préavis.
- ◆ La direction se réserve le droit d'expulser, sans remboursement, un campeur ou un visiteur qu'elle juge, à sa discrétion, indésirable ou une personne ou un groupe qui ne se conformerait pas à ces règlements.
- ◆ Ne pas vider vos eaux grises dans le terrain de camping. Le faire à la station de vidange.

Consignes pour les kayaks, les planches à pagaies et les petites embarcations

- ◆ Port d'une veste de flottaison obligatoire
- ◆ Revenir avant la noirceur
- ◆ Ne jamais partir seul

RESPECTER EN TOUT TEMPS L'INDICE DE FEU

En cas d'urgence, utiliser l'appel wi-fi. Le wi-fi est accessible à l'accueil touristique (le réseau est nommé « Accueil touristique »).

Veuillez composer le 911.

